

date de dépôt : 15 juin 2024
demandeur : **Madame MANIAGO Audrey**
pour : **la construction d'un bâtiment à usage
d'atelier et de stockage de petit matériel**
adresse terrain : 8 route du Béal, à Beurières
(63220)

Commune de Beurières

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Beurières,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 15 juin 2024 par Madame MANIAGO Audrey demeurant 24 Chemin des Ecoliers, Beurières (63220);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier et de stockage de petit matériel ;
- sur un terrain situé 8 route du Béal à Beurières (63220) ;
- pour une surface de plancher créée de 52 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 24 juillet 2024;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 29 juin 2024 ;

Considérant que le projet n'étant pas situé en (co)visibilité avec l'Église Sainte Marguerite et la Féculerie Dupin, classés monuments historiques, les articles L 621-30, L 621-32 et L 632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et , par conséquent, n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Beurières, le 24/08/2024

Le maire,

L. FINAND GEORGE

